



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Lundi 30 juin 2025 Grande salle, 19h33

L'Assemblée est présidée par M. Benoît Kemmling, Président.

Ordre du jour

1. Communications du Bureau
2. Assermentations au Conseil général
3. Appel
4. Validation de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 9 décembre 2024
6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente
7. Communications des délégués des associations intercommunales
8. Communications de la Municipalité
9. Préavis municipal 2025/29 : Gestion et les comptes 2024 de la bourse communale
10. Préavis municipal 2025/30 : Augmentation de la taxe annuelle d'utilisation des collecteurs EU et d'épuration pour l'année 2025
11. Préavis municipal 2025/31 : Demande de crédit de CHF 28'000 pour l'accompagnement technique et la mise en place d'un Plan Energie et Climat Communal (PECC)
12. Renouvellement du Bureau et de la Commission de gestion-finances (CoGeFi) pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026
13. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau

Le Président fait les communications suivantes :

- Le Président et la Secrétaire sont allés suivre un cours sur la Loi sur la Protection des Données personnelles (LPD). Des informations, telles que données bancaires, ne seront plus automatiquement demandées lors de la future assermentation. Des améliorations ponctuelles seront effectuées sur une base répondant déjà à la majorité des éléments concernés par la LPD.
- Lors d'une séance de travail, un rapport a été rédigé par le Bureau au nom du Conseil concernant l'avant-projet de la Loi sur les Communes (LC). Pour information, le projet a été retiré par le Canton.
- Une démission est parvenue au Bureau du Conseil. Il s'agit de Mme Josiane Amiet. La démission est actée par le Bureau.

2. Assermentations au Conseil Général

Aucune assermentation n'est demandée. Dès lors, le nombre de conseillers se monte à 49.

3. Appel

L'appel nominal révèle la présence de 31 membres sur 49. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

4. Validation de l'ordre du jour

Aucune modification n'est demandée. L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil du 9 décembre 2024

Le Président demande si un membre souhaite la lecture du dernier procès-verbal ou s'il y a des remarques.

La lecture n'est pas demandée.

Le procès-verbal du 9 décembre 2024 est approuvé (29 voix pour ; 0 voix contre ; 1 abstention).

6. Lettres et pétitions parvenues depuis la séance précédente

Le Bureau a reçu une lettre de démission du rapporteur de la CoGeFi M. Eric Cottens. Il reste membre du Conseil général.

Membre depuis plusieurs années de la CoGeFi, le Président le remercie pour son travail. Il est acclamé par l'assemblée.

7. Communications des délégués des associations intercommunales

Lucie Kemmling, déléguée de l'ASIGE (écoles) : l'assemblée générale a eu lieu en avril dernier. Un préavis de complément de budget 2024-2025 a été demandé pour deux éléments : 1) Pour que la transition de la mise à jour comptable soit compatible avec MCH2. Désormais, les comptes passent d'une année scolaire à une année civile ; 2) Suite à une augmentation d'effectif prévu pour la rentrée d'août 2025 des 7-8 P à Champagne, l'ASIGE est contrainte d'installer un nouveau module.

Concernant le collège de Champagne, le permis de construire a été délivré et 66% des soumissions devraient être rentrées pour fin août pour affiner les comptes et les présenter à fin 2025.

Un changement de boursière a eu lieu au 1^{er} juin au sein de l' ASIGE.

Jean-Daniel Cruchet, délégué de l'ACRG, : l'assemblée générale a eu lieu le 10 avril dernier. Un préavis sur un crédit d'étude pour un réservoir à Mauborget a été présenté et approuvé pour un coût de CHF 176'000.

Concernant la distribution de l'eau, le rapport relève que 2'600'000 m3 d'eau ont été pompés en 2024. Un peu plus de 2'000'000 m3 sont fournis à la SAGENORD, ce qui représente 78% des volumes distribués. L'assemblée a été informée qu'une étude, commune à l'ACRG et à la SAGENORD, a été lancée concernant le traitement des micropolluants.

8. Communications de la Municipalité

Jean-François Jeannin, Syndic (Administration générale, police des constructions et relations extérieures)

- La LC (Loi sur les Communes), loi controversée lors de l'assemblée des syndic début juin, sera probablement reportée pour 2027-2028. Pour information, l'Exécutif a également transmis un rapport en complément du Conseil.
- Tronçon Giez-Orges : des renseignements ont été pris auprès du voyer, le tronçon est à l'étude auprès du Canton. Selon ce dernier, les travaux ne seront pas entamés avant 4 à 5 ans, voire plus. Dès la fin des travaux du séparatifs à Giez, des actions pourront être entreprises pour réparer les accotements du tronçon.

Alexandre Widmer, Conseiller municipal (Aménagement du territoire, bâtiments communaux et développement durable)

- N'a pas de communication.

Hervé Kemmling, Conseiller municipal (Infrastructures et travaux publics)

- Travaux d'assainissement du Petit Montborget-Route d'Orges : les travaux se déroulent bien. La couche de fonds est agendée pour le 21-22 juillet. Dès cette semaine, il n'y aura plus d'éclairage public sur ce secteur, car la voix aérienne sera enlevée et ceci jusqu'à la pose des nouveaux candélabres. La fermeture de la Route d'Orges prévue cet été, est différée du 14 août au 24 octobre. La pose du tapis final est agendée pour le printemps 2026.
- AIERG : la Commune est membre depuis quelques semaines.

Mélanie Cena-Bornoz, Conseillère municipale (Ecoles, affaires sociales et santé)

- Plan canicule : la Municipalité a un plan canicule qui a été activé mais c'est le rôle de tout un chacun de s'inquiéter des personnes fragiles.
- ASIGE (écoles) : n'a pas d'autre communication à ajouter à l'intervention de la déléguée intercommunale.
- RAdeGE (accueil de jour) : l'assemblée générale a eu lieu début juin. Les comptes se trouvent à 7,5% du budget. Le CoDir informe les Communes du projet d'une crèche préscolaire sur la commune d'Onnens.

Bernard Milliet, Conseiller Municipal (Finances, sécurité publique et informatique)

- Site internet : le nouveau site sera bientôt en ligne.
- Pompiers : le CoDir veut modifier les statuts pour être conforme à la loi cantonale. Il faut que les 40 communes acceptent.

- Point Rencontre Urgence (PRU) : un test avec la protection civile sera effectué le 5 septembre. Des véhicules de l'ORPC circuleront dans le village en diffusant un message sonore de test.
- Gendarmerie : le poste mobile de la gendarmerie se déplace 2 à 3 fois par année dans notre commune. Les agents sont accessibles pour répondre aux questions des citoyens.

7. Préavis municipal 2025 / 29 : Gestion et comptes 2024 de la bourse communale

M. Bernard Milliet, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

Une information concernant l'utilisation du fonds des eaux (ESP) est donnée : lors de la séance du 9 décembre 2024, le Conseil a décidé d'utiliser le fonds de réserve « fonds des eaux » à concurrence d'un montant de CHF 356'416 pour l'amortissement des travaux ESP du Petit Montborget / des Bruannes / de la Pomelaz (préavis 2024/28).

Pour des questions liées à la récupération de la TVA sur ces travaux, il a été nécessaire d'amortir des travaux ESP déjà réalisés en 2024 et de porter le fond des eaux à zéro au 31 décembre 2024.

M. Eric Cottens, rapporteur de la Commission de gestion-finances (CoGeFi), donne lecture du rapport de la Commission.

Dans la partie du rapport de gestion, la Commission relève deux points. Il s'agit :

- que la mise à jour du Système d'Information du Territoire (SIT) a engendré plus de frais que budgétisé. Une mise à jour régulière paraît essentielle et que les coûts doivent restés admissibles voir discutés avec le bureau Jaquier-Pointet.
- le coût mis au budget de CHF 90'000 pour crédit d'étude pour l'assainissement des réseaux souterrains Petit Montborget - Route d'Orges, et le coût réel de CHF 47'858.10 interroge quant à la qualité de l'estimation du crédit d'étude. La CoGeFi incite la Municipalité à reconsidérer la pertinence de faire appel au même bureau d'ingénieurs, soit Perret-Gentil SA, qui a la fois établi le cahier des charges et a exécuté le mandat.

Mis à part ces deux commentaires, la Commission tient à souligner une gestion prudente de la Municipalité, dans le respect du budget, en particulier dans les domaines sur lesquels la Commune en a la maîtrise.

Les charges provenant des domaines sur lesquels la Commune n'a pas la maîtrise (la sécurité sociale, l'instruction publique, l'accueil de jour, les investissements au niveau intercommunal pour l'épuration ou encore l'eau potable) continuent d'augmenter et génèrent une incertitude sur le poids futur sur les comptes de la Commune.

Concernant les comptes, la marge nette d'autofinancement s'élève à CHF 256'969 en 2024 contre CHF 372'114 en 2023. Ce montant correspond à la différence entre les entrées et les sorties de trésorerie. Cette marge permet de faire face aux dépenses courantes de la bourse communale et d'honorer les échéances des dettes financières

Concernant le bilan, les détails sont dans le rapport.

Compte tenu de la situation financière générale de la Commune, une augmentation du taux d'imposition, actuellement à 0.68, n'est pas à exclure et pourrait être présentée au Conseil en octobre 2025.

La Commission propose d'approuver le préavis 2025 / 29 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Bernard Milliet annonce avoir reçu un courrier ce jour concernant la péréquation. Le dépassement des divers travaux (dépenses thématiques) devrait être couvert à 75% par la péréquation. Il remercie la CoGeFi pour son soutien.

M. Hervé Kemmling, Municipal, pour le crédit d'étude, il apporte un correctif concernant les appels d'offres. C'est la Municipalité qui a fait un appel d'offres (procédure sur invitation) et non le bureau Perret-Gentil.

Le crédit d'étude budgété s'est basé sur le quartier En Pierre. Comparativement à ce secteur, il y a eu moins de raccordements et de complications d'où la différence inférieure de montant.

M. Daniel Hess demande si les frais inerrants à la mise à jour au SIT ne devraient pas être à la charge des bureaux d'ingénieurs et non à la Commune. **M. Hervé Kemmling** lui répond que ce sont des prestations ordinaires. **M. Eric Cottens** suggère que, pour le futur la mise à jour fasse partie du cahier des charges afin d'éviter d'oublier. **M. Daniel Hess** demande s'il s'agit d'un risque justifié d'avoir une provision tel que mentionné dans les comptes 2024 (risque surévalué avec une surprovision). **M. Bernard Milliet** répond par la négative et que la Commune applique une recommandation du Canton et qu'on ne peut pas faire de réserve. **M. Daniel Hess** souhaite que la Commune se renseigne pour savoir si c'est une recommandation ou une obligation.

M. Alberto Perez souhaite connaître la signification de SIT et la nature du montant provisionné. Pour le SIT, **Hervé Kemmling**, Municipal explique que c'est une cartographie avec les canalisations, les emplacements poubelles... tout ce qui peut aller sur un plan. Pour le montant provisionné, **Bernard Milliet**, Municipal explique qu'il s'agit d'une analyse détaillée selon les personnes morales/physiques assujetties à l'impôt. **M. Christian Wilhem** souhaite savoir si c'est un risque réel ou relatif, car il serait possible d'effectuer un emprunt vu les taux actuels. **Bernard Milliet**, Municipal explique qu'il n'est pas usuel de s'endetter pour ce type de chose, l'emprunt est prévu pour de l'investissement en général.

La parole n'étant plus demandée ; le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis.

Le préavis municipal 2025 / 29 « concernant la gestion et les comptes 2024 de la bourse communale » est accepté à l'unanimité.

Le Conseil général de Giez décide :

1. D'accepter la gestion et les comptes 2024 de la bourse communale

8. Préavis municipal 2025 / 30 : Concernant l'augmentation de la taxe annuelle d'utilisation des collecteurs EU et d'épuration pour l'année 2025

M. Hervé Kemmling, Municipal, donne la lecture du préavis municipal.

M. Eric Cottens, rapporteur de la Commission de gestion-finances (CoGeFi), donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève que, tel annoncé dans le préavis 2024/26, le domaine de l'épuration accuse une forte augmentation des coûts et, par conséquent, une forte adaptation de la taxe d'épuration est nécessaire en passant de CHF 2.75 hors taxe par mètre cube à CHF 3.75 hors taxe par mètre cube soit une augmentation de 36,3%. En raison des travaux du Petit Montborget et des adaptations des infrastructures régionales, ces augmentations devraient se poursuivre selon les calculs de la Municipalité.

La Commission souligne que sur le plan communal, la Municipalité met tout en œuvre pour maîtriser les coûts, notamment par l'installation avec mise en service, début 2025, de l'appareil de mesures des eaux usées.

Par contre, au niveau de l'AIERG, cette évolution semble inéluctable et régulièrement relevée par la CoGeFi dans ses rapports. En effet, l'adhésion à une association intercommunale devrait théoriquement permettre de mutualiser les investissements et donc réduire les augmentations de services, même si les normes en matière d'environnement sont de plus en plus élevées. Au lieu de cela, force est de constater que les coûts augmentent fortement malgré tout.

La CoGeFi encourage la Municipalité à poursuivre un suivi soutenu des activités de l'AIERG afin de pouvoir obtenir la meilleure justification des coûts répercutés sur les communes.

Sur la base de ce qui précède, la CoGeFi, propose au Conseil d'accepter le préavis 2025/30 en y apportant l'amendement suivant :

« D'accepter une augmentation de la taxe annuelle d'utilisation des collecteurs EU et d'épuration de CHF 1 **hors taxe** par mètre cube d'eau consommée, **avec effet rétroactif au relevé des compteurs d'eau potable automne 2024**, ce qui porte le prix à CHF 3.75 **hors taxe** »

La Commission propose d'approuver le préavis 2025 / 29 tel qu'amendé.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Alberto Perez demande si l'appareil de mesures est déjà fonctionnel et si c'est en relation avec les mesures. **M. Hervé Kemmling** lui répond qu'il fonctionne depuis mi-décembre et que les volumes sont en rapport avec le Petit Montborget qui n'est pas encore en séparatif. **M. Jean-Daniel Cruchet** désire savoir si la Commune est exemptée de la taxe des micropolluants suite aux travaux effectués et si elle connaît la taxe au mètre cube des villages voisins. L'exonération de taxe lui est confirmée (élément considéré dans le budget) et des chiffres des communes voisines sont donnés par **M. Bernard Milliet**. Cependant, il souligne que les chiffres de ces communes doivent être interprétés avec prudence. **Mme Christiane Charmey** souhaite connaître si le nombre de bâtiments non raccordés au séparatif peut être quantifié. **M. Hervé Kemmling** lui répond que ce sont des choses minimales en pourcentage, mais que la Municipalité va pouvoir continuer les recherches grâce à l'appareil de mesures.

M. Daniel Hess souhaiterait savoir si les communes voisines paient pour les frais de fonction pour les travaux futurs de la STEP, y compris si le développement de l'AGLOY a été considéré (nombre d'habitants). **M. Bernard Milliet** souligne que ce sont des équivalents/habitants pour les coûts pris en charge. **M. Hervé Kemmling** précise qu'en tant que membre de l'AIERG, la Commune donne son avis mais les frais sont les mêmes pour tous. **Mme Sophie Acker** souhaiterait savoir, étant donné que les frais de taxe calculés sont hypothétiques, s'ils pourraient être baissés en fonction de

nouveaux calculs/données. **M. Bernard Milliet** précise que les frais doivent être autofinancés. S'il y a un surplus conséquent, la taxe peut être diminuée. **M. Alberto Perez** souhaite connaître ce qu'englobe la taxe. Il lui est précisé que cette taxe englobe les frais d'épuration, les travaux, l'éclairage, les eaux sous pression, les fouilles, les aménagements.... **M. Jean-Daniel Cruchet**, par rapport à l'amendement, souhaite savoir comment cela sera calculé vu qu'il n'y a pas eu de relevé depuis l'automne 2024. **M. Eric Cottens**, rapporteur de la CoGeFi, relève que l'amendement est une précision au préavis concernant la mesure et le calcul comptable.

La parole n'étant plus demandée, le Président relit l'amendement tel que rapporté au PV et précise l'ordre des opérations.

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur l'amendement.

L'amendement « D'accepter une augmentation de la taxe annuelle d'utilisation des collecteurs EU et d'épuration de CHF 1 hors taxe par mètre cube d'eau consommée, avec effet rétroactif au relevé des compteurs d'eau potable automne 2024, ce qui porte le prix à CHF 3.75 hors taxe » **est accepté (26 voix pour, 1 voix contre ; 3 abstentions).**

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis amendé.

Le préavis municipal 2025/ 30 amendé : « concernant l'augmentation de la taxe annuelle d'utilisation des collecteurs EU et d'épuration pour l'année 2025 » **accepté (22 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions)**

Le Conseil général de Giez décide :

1. D'accepter une augmentation de la taxe annuelle d'utilisation des collecteurs EU et d'épuration de CHF 1 hors taxe par mètre cube d'eau consommée, avec effet rétroactif au relevé des compteurs d'eau potable automne 2024, ce qui porte le prix à CHF 3.75 hors taxe.

9. Préavis municipal 2025 / 31 concernant une demande de crédit de CHF 28'000 pour l'accompagnement technique et la mise en place d'un Plan Energie et Climat Communal (PECC)

M. Alexandre Widmer, Municipal, donne la lecture du préavis municipal. Il y a également des explications complémentaires qui sont données via une présentation powerpoint.

M. Eric Cottens, rapporteur de la Commission de gestion-finances (CoGeFi), donne lecture du rapport de la Commission.

La CoGeFi relève qu'étant donné le caractère obligatoire pour les communes de prendre des mesures face aux changements climatiques, un point de situation, par le biais d'un bureau d'ingénieurs, s'impose. Au vu de la dimension de la Commune, le choix d'un mandat proche du prix minimum semble cohérent. Les solutions proposées par le bureau d'ingénieurs devront être triées, demeurer réalistes et fournir un résultat certain. Il y aura lieu de suivre les démarches de près et d'éviter une gymnastique bureaucratique et financièrement gloutonne. Les solutions doivent rester applicables pour les paysans, les entreprises et les personnes qui se déplacent pour aller travailler.

La CoGeFi approuve le principe de la mise en place du PECC qui s'inscrit dans une dynamique pertinente. Il convient de souligner que ce préavis n'est que la première étape. Certaines actions retenues pourront être mises en œuvre à moindre coût tandis que d'autres impliqueront des engagements financiers plus conséquents pour la Commune.

Il est également à noter que peu de communes vaudoises disposent, à ce jour, d'un plan climatique détaillé.

La CoGeFi, estime, que dans le contexte budgétaire actuel tendu, il serait judicieux de laisser aux futurs élus le soin d'initier ce processus dès le début de la nouvelle législature afin qu'ils puissent l'intégrer de manière cohérente dans le plan financier à venir. Le travail préparatoire de la Municipalité ne serait pas perdu mais constituerait une base précieuse.

Sur la base à ce qui précède, la Commission propose de refuser le préavis 2025 / 29.

M. Alberto Perez, rapporteur de la Commission ad hoc donne lecture du rapport de la Commission.

La Commission relève que le PECC permet d'évaluer d'une part à évaluer la quantité de CO2 émise sur le territoire communal et d'autre part, des mesures déjà en place pour réduire ces émissions et pour limiter les effets du changement climatique. Il proposera un plan d'action visant à émission nette nulle en 2050. L'aide du Canton consiste en une contribution de maximum 50% du coût de l'établissement de ce document puis dans l'accompagnement dans le suivi, mais pas dans une contribution à la réalisation des mesures identifiées. La Commission s'est assurée que la Municipalité pourra, si nécessaire, réduire le champ d'application du PECC, sans l'accompagnement durant la réalisation des mesures.

La Commission ad hoc propose d'accepter le Préavis 2025 / 31 tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Alexandre Widmer, Municipal remercie les deux commissions pour leur travail. Il explique qu'il serait judicieux de commencer les démarches rapidement et non en début de nouvelle législature. En effet, dès que le plan d'action serait édité et serait peut-être mis en place en 2028, cela serait trop tard. De plus, même en reportant, les coûts ne vont pas diminuer. La loi sur l'énergie anticipe les frais futurs (isolation des bâtiments, installation de bornes électriques...). **M. Laurent Amiet** relève que c'est un investissement à perte auprès de bureaux d'études pour peu de résultats concrets et que seulement 30% des communes vaudoises s'y sont ralliées. **M. Alexandre Widmer** entend cet argument et précise que le PECC a un large spectre tel que l'adaptation à la biodiversité, les manifestations responsables, la limitation aux plantes envahissantes, l'éclairage public, le photovoltaïque, la sécurisation des piétons et des cyclistes. Il ajoute que le montant est de CHF 14'000 après déduction de la subvention, montant réparti sur plusieurs années. De plus, il précise que des mesures peuvent être évidentes, mais d'autres moins, ainsi le rapport à rédiger n'est pas si aisé pour des membres de l'Exécutif non-spécialisés dans ce domaine. **Mme Sophie Acker** demande si les autres communes font aussi appel à des bureaux d'ingénieurs et quelle est leur utilité. Le Municipal en charge explique que certaines communes ont des formations ou des personnes attitrés en charge du projet. Un bureau d'ingénieurs est surtout utile la première année en établissant un rapport d'environ 40 pages et pour la suite, c'est l'accompagnement pour trouver des subventions. **M. Alberto Perez** relève que payer un bureau d'ingénieurs mis en place par le Canton est mieux que de rien faire du tout. **M. Daniel Hess** demande si le bureau qui fait l'état des lieux ferait le suivi des travaux, s'il est possible d'arrêter si cela serait le vœu de la future Municipalité et si les subventions sont accordées uniquement si le projet est abouti. **M. Alexandre Widmer** répond qu'il y a obligation légale d'avoir un plan climat. La facture du bureau d'études est annuelle et il est possible d'arrêter en cours. Il n'est pas précisé dans les directives que les subventions devraient être remboursées.

M. Jean-Daniel Cruchet félicite la Municipalité pour ce sujet délicat. Il rend néanmoins attentif que Giez a déjà participé, dans le passé, à Région Energie qui prônait l'extinction de l'éclairage public, le passage au LED des candélabres. Il propose à la Municipalité de reprendre le document émis pour le transmettre au bureau d'ingénieurs afin de faciliter les démarches.

M. Sébastien Chevalier souligne le caractère obligatoire de ce plan. **M. Christian Duvoisin**, au nom de la CoGeFi, clarifie que la Commission a souhaité donner du temps et que tout le monde est concerné et responsable. Le Municipal en charge signale que tout ce qui a été entrepris avant ne compte pas dans le PECC et que désormais les projets sont en dormance en attendant d'être une fiche action du plan. **M. Christian Wilhelm** se demande si les actions ne sont pas démesurées par rapport aux travaux déjà effectués.

Diverses autres petites interventions sont effectuées, mais se regroupent dans les réponses déjà données.

La parole n'étant plus demandée ; le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis.

Le préavis municipal 2025 /31 « concernant une demande de crédit de CHF 28'000 pour l'accompagnement technique et la mise en place d'un Plan Energie et Climat Communal (PECC) » accepté (16 voix pour, 11 voix contre et 3 abstentions)

Le Conseil général de Giez décide de :

- 1. D'autoriser le Municipalité à mandater un bureau d'ingénieurs pour l'accompagner dans l'élaboration d'un Plan Energie et Climat Communal (PECC)***
- 2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 28'000 subventions cantonales non déduites***
- 3. D'utiliser le fonds de réserve du bilan 9282.11 Fonds communal d'encouragement pour le développement durable pour l'amortissement de l'investissement***

9. Renouvellement du Bureau et de la Commission de gestion-finances pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

Renouvellement du Bureau

Le Bureau complet se représente. Le Président demande s'il y a d'autres personnes intéressées pour une des fonctions. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Bureau est réélu tacitement par acclamation selon les fonctions suivantes :

- Président Benoît Kemmling
- Vice-président Christian Wilhelm
- Scrutatrice Sophie Chevalier
- Scrutateur Jonas Schneider
- Sous-scrutateur Serge Pidoux
- Sous-scrutatrice Antonietta Derosa Favre

Renouvellement de la Commission de gestion-finances

A part M. Eric Cottens, tous les membres de la CoGeFi, y compris suppléants, se représentent. Le Président demande si quelqu'un serait intéressé à remplacer la place vacante et s'il y a d'autres personnes intéressées pour cette commission.

M. Laurent Amiet se propose. Il n'y a pas d'autre proposition pour intégrer la CoGeFi. La CoGeFi est élue tacitement par acclamation et se compose ainsi :

- Membre Mme Nadège Germond
- Membre M. Peter Schwegler
- Membre M. Christian Duvoisin
- Membre Mme Laurence Gadolini
- Membre M. Amiet Laurent
- Suppléant M. Nils Bärtschi
- Suppléante Mme Chantal Herren

Le Président rappelle que la commission désigne son président. Ce dernier sera chargé de rapporter. Le rapporteur doit changer chaque année. La Commission informera le Président dans les 20 jours du membre qui aura été désigné.

***Hors séance :** en date du 10 juillet 2025, la CoGeFi a désigné M. Christian Duvoisin en tant que président de la CoGeFi.*

10. Divers et propositions individuelles

M. Jean-François Jeannin, Syndic lance un appel à témoins concernant l'accident avec délit de fuite du 15 juin dernier à 5h10 sur la route d'Orges à la hauteur de la route du Cheminet. Le panneau de travaux ainsi qu'un candélabre ont été touchés. Une plainte a été déposée.

Le triptyque (tableau en 3 parties) « Avant la descente de Croix » peinte par Charles-Louis Rivier, qui orne un mur à l'Eglise de Giez depuis 2017, fait l'objet d'un prêt. La petite-fille du peintre, Mme Sophie Hernan, souhaite en faire don à la Commune. La Municipalité est en train d'étudier les démarches à entreprendre.

M. Christian Duvoisin, souhaiterait que les intervenants au Conseil général puissent avoir un micro afin que toute l'assemblée puisse bien entendre. Le matériel de sonorisation installé à l'Eglise pourrait être mis à disposition. Le **Président** indique que le Bureau a pris note de cette demande.

Concernant le site internet, **M. Daniel Hess** souhaite savoir s'il est prévu d'avoir un pilier public virtuel. **M. Bernard Milliet**, lui confirme que cela est prévu. Le **Président** indique qu'il faudra faire attention à la loi sur la protection des données. Il précise que seul le pilier public officiel fait foi.

M. Jean-Daniel Cruchet mentionne qu'il y a environ 20 à 40 allers-retours/ jour de camions de Cand-Landi pour la décharge des Crusilles à Valeyres-sous-Montagny. **M. Jean-François Jeannin**, Syndic explique que la Municipalité avait essayé par le passé d'interdire de passer par le Chemin de la Outre mais la réponse était que c'était légal de passer par ce tracé. **M. Cruchet** demande s'il est envisageable de téléphoner à Cand-Landi, car ce sont les chauffeurs qui décident de passer par Giez alors qu'ils doivent passer par la 21. La Municipalité en prend note.

Le Président annonce les dates des prochains Conseils : 27 octobre 8 décembre 2025.

M. Benoît Kemmling annonce que le 1^{er} août aura lieu comme de coutume au Refuge de Giez. Dès 17h30, l'apéro sera offert par la Commune, suivi par la traditionnelle raclette.

La parole n'étant plus demandée, le Président met un terme au Conseil à 22h32
Une verrée est servie.

Ainsi fait à Giez, le 5 août 2025.

Le Président
Benoît Kemmling



La Secrétaire
Nadia Pidoux

A blue ink signature of Nadia Pidoux, written in a cursive style.